

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

13, rue Jean Bertin
Technoparc des Hautes Faventines
26000 VALENCE

=====

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

=====

SOMMAIRE

- RAPPORT GENERAL
 - comptes annuels
- RAPPORT SPECIAL

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

=====

RAPPORT GENERAL DE Monsieur Nicanor RICOTE COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

=====

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 9 juin 2006, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association RHODANIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 mai 2007. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en matière de césure des subventions obtenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

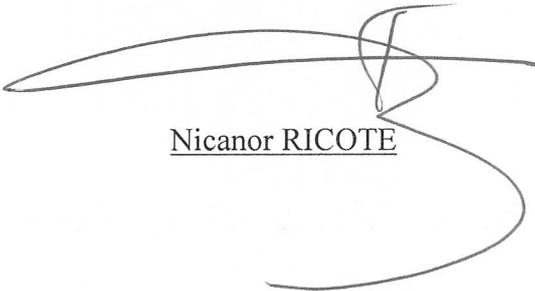
III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels

Fait à VALENCE, le 1^{er} juin 2007

Le Commissaire aux Comptes,



Nicanor RICOTE

	Montants bruts	Amortissements ou dépréciations	Montants nets au 31.12.2006		Montants nets au 31.12.2005	
			Euros	%	Euros	%
I. ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	2 013	2 013				
<i>Logiciels</i>	2 013	2 013				
Immobilisations corporelles	31 015	30 332	683	0,36%	840	0,45%
<i>Matériel de bureau</i>	13 281	12 951	331	0,17%	349	0,19%
<i>Mobilier de bureau & Stands</i>	9 069	9 069				
<i>Agencements & installations</i>	8 665	8 312	353	0,19%	490	0,26%
Immobilisations financières	1 685		1 685	0,89%	1 685	0,91%
<i>Dépôt de garantie CGE</i>	55		55	0,03%	55	0,03%
<i>Autres dépôts de garantie</i>	1 630		1 630	0,86%	1 630	0,88%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 713	32 345	2 368	1,25%	2 525	1,36%
II. ACTIF CIRCULANT						
<i>Adhérents : cotisations à recevoir</i>	1 676		1 676	0,88%	1 676	0,90%
<i>Adhérents : RIC à recevoir</i>						
<i>Personnel & organismes sociaux</i>						
<i>Etat : Taxe sur salaires</i>						
<i>Etat : Subventions à recevoir</i>						
<i>Région : Subventions à recevoir</i>	74 743		74 743	39,37%	34 924	18,82%
<i>Départements : Subventions à recevoir</i>						
<i>Personnel / IJSS</i>						
<i>Autres produits à recevoir</i>	1 135		1 135	0,60%	2 276	1,23%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	77 554		77 554	40,25%	38 877	20,95%
III. DISPONIBILITES						
<i>Valeurs de placement</i>	78 126		78 126	41,15%	128 118	69,03%
<i>Disponibilités</i>	30 467		30 467	16,05%	14 824	7,99%
TOTAL DISPONIBILITES	108 593		108 593	57,19%	142 942	77,02%
IV. COMPTES DE REGULARISATION						
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 355		1 355	0,71%	1 259	0,68%
TOTAL COMPTES REGULARISATION	1 355		1 355	0,71%	1 259	0,68%
TOTAL ACTIF	222 215	32 345	189 870	100,00%	185 602	100,00%

	Montants au 31.12.2006		Montants nets au 31.12.2005	
	Euros	%	Euros	%
I. CAPITAUX PERMANENTS				
Capitaux propres	116 428	61,32%	116 614	62,83%
<i>Réserves de fonctionnement</i>	34 650	18,25%	34 650	18,67%
<i>Report à nouveau</i>	81 964	43,17%	76 708	41,33%
<i>Résultat de l'exercice</i>	-186	-0,10%	5 256	2,83%
Autres capitaux permanents	42 834	22,56%	45 836	24,70%
<i>Fonds de réserve</i>	7 196	3,79%	6 342	3,42%
<i>Provision pour risques</i>				
<i>Provision pour projet associatif CRITT</i>	6 677	3,52%	6 677	3,60%
<i>Provision pour projet associatif Parrainage</i>			1 601	0,86%
<i>Provision pour désengagement de l'Etat</i>	28 557	15,04%	30 674	16,53%
<i>Provision pour investissement</i>	404	0,21%	542	
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	159 262	83,88%	162 451	87,53%
II. DETTES				
<i>Fournisseurs & comptes rattachés</i>	2 092	1,10%	2 024	1,09%
<i>Personnel</i>	6 637	3,50%	9 868	5,32%
<i>Organismes sociaux</i>	15 900	8,37%	10 807	5,82%
<i>Etat : Taxes</i>	3 403	1,79%	450	0,24%
<i>Etat : Subventions perçues d'avance</i>				
<i>Région : Subventions perçues d'avance</i>	2 576	1,36%	2	0,00%
<i>Départements : Subventions perçues d'avance</i>				
<i>Etat : autres dettes fiscales</i>				
TOTAL DETTES	30 608	16,12%	23 151	12,47%
TOTAL PASSIF	189 870	100,00%	185 602	100,00%

Nicanor RICOTE
 Commissaire aux Comptes
 19, Rue Paul Henri Spaak
 B.P. 105
 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. 04 75 78 44 78

COMPTE DE RESULTAT GENERAL

	2 006		2 005	
	Euros	%	Euros	%
Produits	181 508	100,00%	111 731	100,00%
<i>Cotisations & participations adhérents</i>	25 667	14,14%	17 585	15,74%
<i>Subventions</i>	152 028	83,76%	91 490	81,88%
<i>Autres produits</i>	3 813	2,10%	2 656	2,38%
Charges d'exploitation	-186 364	-102,68%	-123 004	-110,09%
<i>Achats études & prestations</i>	10 257	5,65%	5 516	4,94%
<i>Achats de fournitures</i>	3 979	2,19%	3 440	3,08%
<i>Autres charges externes</i>	13 396	7,38%	13 304	11,91%
<i>Autres services extérieurs</i>	32 569	17,94%	20 961	18,76%
<i>Impôts & taxes</i>	3 403	1,87%	450	0,40%
<i>Salaires</i>	84 183	46,38%	55 822	49,96%
<i>Charges sociales</i>	34 304	18,90%	22 983	20,57%
<i>Autres charges</i>	3 721	2,05%	0	0,00%
<i>Dot. aux amortissements & provisions</i>	551	0,30%	527	0,47%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-4 856	-2,68%	-11 274	-10,09%
<i>Produits financiers</i>	888	0,49%	1 058	0,95%
<i>Charges financières</i>	-75	-0,04%	0	0,00%
RESULTAT FINANCIER (II)	813	0,45%	1 058	0,95%
<i>Produits exceptionnels</i>	3 857	2,12%	15 472	13,85%
<i>Charges exceptionnelles</i>	0	0,00%	0	0,00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 857	2,12%	15 472	13,85%
RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(I) + (II) + (III)</i>	-186	-0,10%	5 256	4,70%

Nicanor RICOTE
 Commissaire aux Comptes
 19, Rue Paul Henri Spaak
 B.P. 105
 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. 04 75 78 44 78

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/06 dont le total est de **189 870 euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant une insuffisance de **186,26 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/06 au 31/12/06.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration de l'Association le **10 mai 2007**

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode constant en fonction soit de leur durée de vie prévue :

- Progiciels : 12 mois

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode constant en fonction soit de leur durée de vie prévue, soit de la durée de mise à disposition (constructions sur sol d'autrui) :

- Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans
- Agencements : 1 à 5 ans

1.3 Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Seules les cotisations payées sur l'exercice, ou en début d'exercice suivant, sont enregistrées dans les produits 2006.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
19, Rue Paul Henri Spaak
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. 04 75 78 44 78

2. AUTRES INFORMATIONS**2.1 Comptabilisation des subventions**

Les subventions à recevoir sont en principe inscrites en compte à la date de leur notification par l'autorité responsable.

Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exploitation de la période qu'elle concerne, en fonction des charges engagées.

2.2 Notes sur le bilan**a) Immobilisations**

	Valeur Brute au 01/01/06	Acquisitions	Cession/Mise au rebut	Valeur brute au 31/12/06
Matériel de bureau	13 239,42	395,00	353,12	13 281,30
Mobilier	9 069,08	0,00	0,00	9 069,08
Agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations générales	8 664,64	0,00		8 664,64
Avance CGE	0,00		0,00	0,00
Sous total immobilisations corporelles	30 973,14	395,00	353,12	31 015,02
Logiciels	2 012,80	0,00		2 012,80
Sous total immobilisations incorporelles	2 012,80	0,00	0,00	2 012,80
Financières	1 685,14			1 685,14
Sous total immobilisations financières	1 426,92	0,00	0,00	1 685,14
TOTAUX	34 412,86	395,00	353,12	34 712,96

b) Amortissements

	Montant au 01/01/06	Dotations 2006	Diminutions 2006	Montant au 31/12/06
Matériel de bureau	12 890,16	413,67	353,12	12 950,71
Mobilier	9 069,08	0,00	0,00	9 069,08
Agencements	0,00		0,00	0,00
Installations générales	8 174,23	137,80	0,00	8 312,03
Avance CGE	0,00		0,00	0,00
Sous total immobilisations corporelles	30 133,47	551,47	353,12	30 331,82
Logiciels	2 012,80	0,00		2 012,80
Sous total immobilisations incorporelles	2 012,80	0,00	0,00	2 012,80
Financières				0,00
Sous total immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	32 146,27	551,47	353,12	32 344,62

c) Plus-values latentes sur les valeurs de placement

Au 31/12/06 les plus values latentes non comptabilisées sur les valeurs de placement s'élèvent à **13 391,68 euros**

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

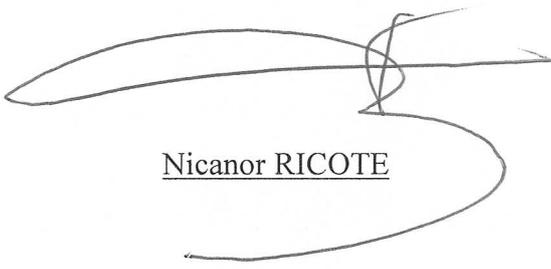
**RAPPORT SPECIAL de Monsieur Nicanor RICOTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à VALENCE, le 1^{er} juin 2007
Le Commissaire aux Comptes,


Nicanor RICOTE